



PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Pétition relative à la qualité de la desserte aérienne aux
Îles-de-la-Madeleine

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 mai 2023 par le député de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Joël Arseneau, demandant que des actions soient prises afin d'assurer à la population des Îles-de-la-Madeleine une desserte aérienne fiable et sécuritaire à l'année et qu'un mécanisme de compensation financière soit offert aux voyageurs touchés par des retards ou annulations.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est au fait des enjeux de fiabilité de desserte vécus aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que dans différentes régions du Québec. La reprise du transport aérien dans un contexte post-pandémique apporte son lot de défis pour l'ensemble de l'écosystème aérien et génère des situations difficiles pour les résidents qui en dépendent. Ces situations sont prises au sérieux par notre gouvernement.

... 2

Une desserte aérienne accessible et adéquate est nécessaire afin d'assurer la mobilité des personnes et des marchandises ainsi que le développement économique. Pour les Îles-de-la-Madeleine, cette desserte s'avère même essentielle. C'est la raison pour laquelle il était important pour nous de mettre rapidement en place un comité de travail permanent dont l'objectif est de poursuivre les efforts pour améliorer la situation du transport aérien régional.

Je vous assure qu'il s'agit de l'un des mandats prioritaires du Ministère et que nos équipes sont à pied d'œuvre pour cibler et mettre en action des solutions concrètes pour améliorer la qualité du service offert aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que dans les autres régions du Québec.

Concernant la mise en place d'un mécanisme de compensation financière lors de retards ou annulations, il revient aux transporteurs de dédommager les passagers touchés. D'ailleurs, la réglementation concernant les compensations provient du gouvernement du Canada et est mise en œuvre par l'Office des transports du Canada.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault